

## CRITERES DE SELECTION

Novembre 2019



LIEU : MILTON Canada

DATE : du 27 Janvier au 3 Février 2020

DISCIPLINE : CYCLISME SUR PISTE



## Préambule

---

La délégation française présente sur les Championnats du Monde Piste UCI Paracycling 2020 aura pour objectif majeur de s'inscrire dans une dynamique de quête à la médaille, pour un maximum de sportifs (ves), plus particulièrement dans les épreuves inscrites et conformes au format du programme des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. Cette même sélection française visera à améliorer le Rang de la France à la Ranking Internationale UCI des épreuves Piste Paracycling.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le Vice-Président FF Handisport, délégué au sport de Haut-Niveau ou son Représentant  
Le Directeur Technique National FFH ou son représentant  
Le Directeur des Equipes de France « Eté »  
Le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou son Référent Haut-Niveau

Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection. En confiant la sélection à une commission fédérale de sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille et de répondre à la stratégie fédérale de présence à la dite-compétition.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Haut-Niveau de la discipline, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

La représentation des différentes familles de handicap retrouvées dans le paracyclisme ne peut en aucun cas rentrer en compte dans le choix des coureurs.

Un relevé des décisions est établi.

## Conditions préalables obligatoires pour postuler aux sélections nationales

---

- Avoir une double licence FFH/FFC à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'I.P.C. ;
- Répondre aux critères internationaux I.P.C. et UCI, administratifs et de classification, pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection ;
- Respecter l'éthique sportive de la commission sportive fédérale
- Etre à jour du suivi médical imposé par le Ministère chargé des sports et la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir une personne référente pour assurer la planification et le suivi de l'entraînement ;
- Satisfaire aux exigences d'entraînement et de suivi d'entraînement fixées par l'encadrement technique du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. A ce titre la signature de la convention du sportif de haut-niveau membre d'un collectif National et la mise à jour quotidienne des informations des outils de suivi d'entraînement, en lien avec les entraîneurs fédéraux, sont obligatoires et respectées.
- Ne pas être sous le coup d'une sanction infligée par la commission de discipline fédérale.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

# Critères d'aide à la décision de sélection

## ➤ Profil de l'athlète :

Les coureurs autorisés à participer devront notamment :

- posséder des qualités spécifiques adaptées à la spécificité des épreuves
- avoir un état de forme compatible avec la pratique du haut niveau au moment de l'épreuve, en adéquation avec les objectifs fixés par la direction technique nationale

Le niveau d'entraînement de l'athlète et la qualité de sa préparation constitueront des indicateurs importants, la qualité de son suivi de préparation est également un facteur observé. A ce titre, l'athlète devra impérativement fournir le nom et les coordonnées de l'entraîneur référent qui le suit.

La marge de progression de l'athlète, en lien avec le suivi de son entraînement, sera un autre facteur déterminant.

## ➤ CRITERES de PERFORMANCE

Les minimas devront être réalisés sur une épreuve officielle UCI ou FFC.

Les championnats de France seront programmés en amont de la décision finale du comité de sélection. (La date du championnat qui devrait avoir lieu en Décembre vous sera communiquée dans les plus brefs délais)

Classe sportive	Epreuve	Minima
MB	Kilomètre	<b>1'03</b>
	Poursuite 4km	<b>4'27</b>
	Sprint 200m	<b>10''37</b>
MC1	Kilomètre	<b>1'20</b>
	Poursuite 3km	<b>4'00</b>
MC2	Kilomètre	<b>1'15</b>
	Poursuite 3km	<b>3'49</b>
MC3	Kilomètre	<b>1'10</b>
	Poursuite 3km	<b>3'45</b>
MC4	Kilomètre	<b>1'10</b>
	Poursuite 4km	<b>4'53</b>
MC5	Kilomètre	<b>1'08</b>
	Poursuite 4km	<b>4'39</b>

Classe sportive	Epreuve	Minima
WB	Kilomètre	<b>1'11</b>
	Poursuite 3km	<b>3'43</b>
	Sprint 200m	<b>12 ''40</b>
WC1	500m	<b>49''00</b>
	Poursuite 3km	-
WC2	500m	<b>48'44</b>
	Poursuite 3km	<b>5'05</b>
WC3	500m	<b>43''25</b>
	Poursuite 3km	<b>4'18</b>
WC4	500m	<b>42''15</b>
	Poursuite 3km	<b>4'23</b>
WC5	500m	<b>40''04</b>
	Poursuite 3km	<b>4'03</b>

Les minima ci-dessus sont basés sur les résultats enregistrés lors des dernières compétitions internationales de référence, notamment les championnats du monde 2019.

## Dispositions spécifiques

---

La Direction technique nationale se réserve le droit d'étudier et éventuellement de sélectionner un ou plusieurs athlètes n'ayant pas pu honorer les critères de performances ci-dessus.

La mobilisation d'une ou plusieurs Wild Cards sera étudiée dans les cas suivants :

- Cyclistes spécialistes du scratch ayant démontré par le passé leur capacité à performer dans cette épreuve
- Sportifs jeunes à fort « profil 2024 »
- Sportifs s'inscrivant dans une forte dynamique de progrès : écart au podium diminuant fortement
- Sportifs ayant réalisé une performance dans des conditions particulières (ex. pondération liée à la qualité de la piste)

## AGENDA

---

- 08 novembre 2019 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- 23 décembre 2019 : comité de sélection fédéral
- 08 janvier 2020 : clôture des engagements

